

Le 27 septembre 2010

BOLLORÉ

DISTRIBUTION D'UN ACOMPTE SUR DIVIDENDE DE 2 EUROS PAR ACTION

Le Conseil d'administration de Bolloré, réuni le 27 septembre 2010, a décidé, compte tenu des bons résultats du Groupe au premier semestre 2010, de distribuer un acompte sur dividende de 2 euros par action.

Le détachement de l'acompte interviendra le 7 octobre 2010 et la mise en paiement sera effectuée le 12 octobre 2010.

